
Convention de Coopération

Entre

Leff Armor Communauté, Etablissement public de coopération intercommunale, Moulin de Blanchardeau • Route de Blanchardeau • BP 36 • 22290 LANVOLLON

Représentée par Monsieur Jean-Michel Geffroy, en qualité de Président,

Ci-après dénommée Leff Armor communauté

Et

Le Forum Citoyen Leff Ar Mor, Association Loi 1901, Moulin de Blanchardeau • Route de Blanchardeau • 22290 LANVOLLON

Représenté par Monsieur Alain Collet, en qualité de Président,

Ci-après dénommé « Le Forum Citoyen »

Vue la Charte de développement de la Démocratie Participative sur le territoire de Leff Armor Communauté entre le Forum Citoyen Leff Ar Mor et Leff Armor communauté ;

Vue la nécessité d'accompagner la Charte d'un cadre formel d'intervention et de soutien réciproque entre ces deux entités ;

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Participation réciproque aux instances

1-1. Les Commissions de la Communauté de Communes

A l'exception des commissions fermées (CLECT, CAO, CIID), l'ensemble des Commissions thématiques communautaires sont ouvertes au Forum Citoyen, qui organise la participation de ses membres, selon le quota décidé par Leff Armor Communauté, en fonction de leurs capacités contributives et leurs centres d'intérêt.

Dans un souci d'efficacité, le Forum Citoyen s'engage à s'y faire représenter de manière assidue. La Communauté de Communes s'engage à adresser, par mail au délégué concerné, la convocation aux Commissions.

Si, au sein d'une Commission, le Forum Citoyen demande à formuler un avis particulier sur un point de l'ordre du jour ou un point complémentaire, cet avis est transmis au Bureau communautaire puis au Conseil communautaire pour information.

1-2. Le Conseil Communautaire

Les séances du Conseil Communautaire, organe politique délibérant de la Communauté de Communes, sont publiques. Les délibérations du Conseil sont consultables, sur le site internet de la Communauté de communes.

Au-delà de ce caractère public, la Communauté de Communes s'engage à inviter expressément le Président du Forum Citoyen aux réunions du Conseil Communautaire (convocation avec ordre du jour), mais aussi de leur transmettre les dossiers supports à la prise de décision (et ce, y compris pour la session budgétaire du Conseil Communautaire).

1-3. L'Assemblée Générale du Forum Citoyen

Le Forum Citoyen s'engage à inviter le Président et les Vice-président-es de la Communauté de Communes à son Assemblée Générale et à ses réunions plénières. Sur demande du Forum Citoyen, la Communauté de Communes s'engage à présenter son bilan annuel communautaire devant cette AG.

Article 2 : Consultation/Avis

2-1. La Communauté de Communes reconnaît au Forum Citoyen la capacité à formuler par autosaisie des avis à intégrer à la prise de décision des instances communautaires.

Pour que le Forum Citoyen puisse apporter sa contribution au débat communautaire, la Communauté de Communes fait parvenir au Président du Forum Citoyen et aux membres de son Conseil d'administration l'ordre du jour ainsi que les documents supports prévus à destination des conseillers Communautaires. La Communauté de Communes s'efforce d'avancer la date d'envoi de ces documents supports pour que le Forum Citoyen exerce cette fonction consultative.

Suite à cet envoi, le Forum Citoyen fait savoir par écrit au Président les points sur lesquels il souhaite intervenir en séance. Au besoin, il adresse une demande d'information complémentaire pour en comprendre les tenants et aboutissants et étayer son intervention. La Communauté de Communes s'engage à ce que le service concerné, dans la mesure de ses disponibilités, se mette en relation avec le Forum Citoyen dans des délais raisonnables.

Après son intervention, le Forum Citoyen fournit une note reprenant son avis qui est alors jointe au procès-verbal du Conseil Communautaire.

2-2. Le Forum Citoyen s'engage à mobiliser l'ensemble de ses ressources disponibles pour proposer un avis aux instances communautaires quand celles-ci en auront fait la demande expresse. Ce faisant, elles veilleront à ce que l'avis porte sur les thèmes de travail du Forum Citoyen.

Le document réalisé par le Forum Citoyen suite à cette demande est adressé en retour au Président de Leff Armor communauté. Celui-ci peut décider de l'enrichir par la création d'un comité de lecture composé d'élus communautaires (voire municipaux) et par un échange de ce comité avec les membres du Forum Citoyen, rédacteurs du document.

Article 3 : Force de proposition

3-1. En qualité de force de proposition, le Forum Citoyen présente au Président de la Communauté de Communes les projets sur lesquels il souhaite un investissement de la collectivité. La Communauté de Communes compte sur le Forum Citoyen pour susciter des projets et investiguer les besoins du territoire

Pour cela, les groupes de travail du Forum Citoyen se réunissent régulièrement. Au besoin, il constitue des équipes spécifiques capables d'émettre un avis dans de brefs délais sur un sujet particulier ou de mener une étude à thème dans un temps imparti. Le Forum Citoyen se donne l'objectif d'étudier tout sujet avant de faire une proposition au Conseil Communautaire.

Lorsque le groupe estime avoir fait le tour de la question sur le plan de l'étude et ne pas avoir la capacité financière ou les moyens en personnels et matériels pour aller plus loin, il transmet les résultats de ses réflexions au Conseil Communautaire qui décide de poursuivre ou pas cette première phase. Cette transmission peut prendre deux formes différentes :

- une soumission écrite aux Président et Vice-Président-es (soit l'Exécutif de la collectivité) qui apportent une réponse écrite appuyée par les services ;
- un rendez-vous d'échange avec l'Exécutif organisé au moins 3 fois par an.

3-2. Le Président et les Vice-Président-es de la Communauté de Communes étudient les propositions du Forum Citoyen dès lors qu'elles présentent un intérêt pour le développement global du territoire et la population communautaire et qu'elles s'inscrivent dans le champ de compétences de l'intercommunalité. Le projet est alors soumis pour décision au Conseil Communautaire.

3-3. En cas d'aboutissement de la proposition, un partenariat s'établit entre le Forum Citoyen et la Communauté de Communes pour la réalisation du projet ou l'approfondissement du sujet.

Article 4 : Information/Communication

4-1. Afin de permettre au Forum Citoyen de jouer son rôle consultatif, la Communauté de Communes transmet systématiquement aux membres du bureau Conseil d'administration du Forum Citoyen, les documents et dossiers d'information utiles aux délibérations du Conseil Communautaire, et invite les membres ainsi informés aux réunions du Conseil Communautaires et aux travaux de ses commissions.

La collectivité s'engage également à tenir le Forum Citoyen informé des projets en germes.

4-2. En retour, le Forum Citoyen fait parvenir à la Communauté de Communes les informations et les documents utiles aux élu-es pour le développement de leur réflexion et de leurs décisions. Il communique son programme de travail et tient la Communauté de Communes informée de l'évolution de ses réflexions.

4-3. La Communauté de Communes et le Forum Citoyen s'associent ponctuellement pour mener conjointement des événements sur le territoire, des études, voire des enquêtes à caractère public,

4-4. La Communauté de Communes et le Forum Citoyen s'engagent à réfléchir conjointement à la réalisation d'un rapport annuel de la Démocratie participative sur le territoire retraçant leurs collaborations et leurs échanges

Fait à Lanvollon, le 20 Février 2024

en deux exemplaires originaux

Le Président de Leff Armor Communauté

Jean Michel Geffroy



Le Président du Forum Citoyen Leff Ar
Mor

Alain COLLET

